



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



23119671

08 SEP. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0419 460 266**

Nom

(en entier) : **FoodDrinkEurope**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association internationale sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Avenue des Nerviens 9-31, 1040 Etterbeek (Belgique)**

Objet de l'acte : Composition du Conseil d'Administration (fin de mandats, élections et réélections d'administrateurs) -Président et Vice-Présidents (fin de mandat et re-nomination)

I. EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MARS 2023

A. Nomination (par cooptation) d'un Administrateur

Conformément à l'article 15.3 des statuts de l'Association, le Conseil d'Administration a nommé (par cooptation) Mme Cybelle BUYCK, née le 24 janvier 1979 à Woluwe-Saint-Lambert (Belgique) et élisant domicile au siège de l'Association en tant qu'Administrateur, avec effet immédiat.

Son mandat ne sera pas rémunéré et expirera immédiatement à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale du 28 juin 2023.

La nomination (par cooptation) de l'Administrateur sera soumise à l'approbation de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale.

B. Pouvoirs

Le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer une procuration spéciale à (i) Mosae Management BV, en sa qualité de Directeur Général, représentée par M. Dirk Jacobs, représentant permanent, (ii) M. Antoine Druetz, Mme Alix Degrez, Mme Fantine Miroir, Mme Léa Cartier et Mme Yasmina Andaloussi, avocats élisant domicile à rue Belliard 40, 1040 Bruxelles, chacun avec pouvoir d'agir seul et avec capacité de substitution à tout avocat des bureaux belges d'EY Law BV/SRL, et à (iii) AD-Ministerie BV, Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par M. Adriaan de Leeuw, résidant à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, avec le pouvoir d'agir seul et avec la capacité de substitution, en vue de déposer auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles tous formulaires de publication et tout autre document nécessaire afin de procéder à (i) tous dépôts, (ii) toutes publications aux Annexes du Moniteur belge, (iii) toutes modifications des informations afférentes à l'Association auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, afférents à toutes résolutions prises par le Conseil d'Administration de l'Association lors de la présente réunion du Conseil d'Administration et à cette fin, compléter, signer et déposer tout formulaire, faire toute déclaration, et en générale de faire tous ce qui est nécessaire ou utile à la réalisation de cette procuration spéciale.

II. EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU 22 MAI 2023 RELATIF AUX DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRISES PAR PROCÉDURE ÉCRITE

A. Réélection du Président

Le Conseil d'Administration a décidé de réélire en tant que Président de l'Association M. Marco SETTEMBRI, à la condition qu'il soit réélu en tant qu'Administrateur par l'Assemblée Générale du 28 juin 2023 et avec effet immédiat à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale du 28 juin 2023.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Son mandat ne sera pas rémunéré et prendra fin immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

B. Pouvoirs

Le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer une procuration spéciale à (i) Mosae Management BV, en sa qualité de Directeur Général, représentée par M. Dirk Jacobs, représentant permanent, (ii) M. Antoine Druetz, Mme Alix Degrez, Mme Fantine Miroir, Mme Léa Cartier et Mme Yasmina Andaloussi, avocats élisant domicile à rue Belliard 40, 1040 Bruxelles, chacun avec pouvoir d'agir seul et avec capacité de substitution à tout avocat des bureaux belges d'EY Law BV/SRL, et à (iii) AD-Ministerie BV, Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par M. Adriaan de Leeuw, résidant à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, avec le pouvoir d'agir seul et avec la capacité de substitution, en vue de déposer auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles tous formulaires de publication et tout autre document nécessaire afin de procéder à (i) tous dépôts, (ii) toutes publications aux Annexes du Moniteur belge, (iii) toutes modifications des informations afférentes à l'Association auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, afférents à toutes résolutions prises par le Conseil d'Administration de l'Association lors de la présente procédure écrite et à cette fin, compléter, signer et déposer tout formulaire, faire toute déclaration, et en générale de faire tous ce qui est nécessaire ou utile à la réalisation de cette procuration spéciale.

III. EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2023

A. Fin de mandats d'Administrateurs

L'Assemblée Générale a pris connaissance que le mandat d'Administrateur des personnes suivantes a pris fin avec effet immédiat à l'issue de la présente Assemblée Générale du 28 juin 2023 :

- M. Silviu POPOVICI, né le 26 janvier 1968 à Bucarest (Roumanie) et élisant domicile au siège de l'Association ;
- M. Malcolm SHEIL, né le 9 novembre 1967 à Dublin (Irlande) et élisant domicile au siège de l'Association ;
- M. Christian STAMMKOETER, né le 6 novembre 1971 à Kirchellen (Allemagne) et élisant domicile au siège de l'Association.

B. Approbation de la nomination (par cooptation) d'un Administrateur

Conformément à l'article 15.3 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale a décidé d'approuver la nomination (par cooptation) en tant qu'Administrateur, de Mme Cybelle BUYCK, née le 24 janvier 1979 à Woluwe-Saint-Lambert (Belgique) et élisant domicile au siège de l'Association.

Son mandat ne sera pas rémunéré et prendra fin à l'issue de la présente Assemblée Générale du 28 juin 2023.

C. Réélection de M. Marco SETTEMBRI

L'Assemblée Générale a décidé de réélire exceptionnellement M. Marco SETTEMBRI en tant qu'Administrateur pour un troisième mandat, conformément à l'Article 15.2 des Statuts et avec effet immédiat.

Son mandat ne sera pas rémunéré et prendra fin immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

D. Réélection d'Administrateurs

L'Assemblée Générale a décidé de réélire les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs, avec effet immédiat :

- M. David LAWLOR, né le 21 mars 1967 à Dublin (Irlande) et élisant domicile au siège de l'Association ;
 - M. Nicola LEVONI, né le 4 mai 1971 à Mantova (Italie) et élisant domicile au siège de l'Association ;
 - M. Louis-Philippe MICHIELSSEN, né le 17 septembre 1982 à Braaschaat (Belgique) et élisant domicile au siège de l'Association ;
 - M. Niels PÖRKSEN, né le 1er mai 1963 à Lübeck (Allemagne) et élisant domicile au siège de l'Association ;
 - M. Henrik SAMUELSON, né le 16 avril 1971 à Nacka (Suède) et élisant domicile au siège de l'Association ;
- et
- Mme. Cybelle BUYCK, née le 24 janvier 1979 à Woluwe-Saint-Lambert (Belgique) et élisant domicile au siège de l'Association.

Leur mandat ne sera pas rémunéré et expirera immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

E. Composition du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a constaté qu'en date de la présente Assemblée Générale du 28 juin 2023, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- 1) M. Marco SETTEMBRI (Président) ;
- 2) Mme. Hanneke FABER ;
- 3) M. Jan VANDER STICHELE ;
- 4) Mme. Iñaki SOROA ECHAVE ;
- 5) M. Ioannis YIOTIS ;
- 6) M. Daniel POTURNAY ;
- 7) M. Ismaël ROIG ;
- 8) M. Pieraldo OLDANDO ;
- 9) M. David LAWLOR ;
- 10) M. Nicola LEVONI ;
- 11) M. Louis-Philippe MICHIELSEN ;
- 12) M. Niels PÖRKSEN ;
- 13) M. Henrik SAMUELSON ; et
- 14) Mme. Cybelle BUYCK.

F. Délégation de pouvoirs en vue des formalités administratives et de publication

L'Assemblée Générale a décidé d'octroyer une procuration spéciale à (i) Mosae Management BV, en sa qualité de Directeur Général, représentée par M. Dirk Jacobs, représentant permanent, (ii) M. Antoine Druetz, Mme Alix Degrez, Mme Fantine Miroir, Mme Léa Cartier et Mme Yasmina Andaloussi, avocats élisant domicile à rue Belliard 40, 1040 Bruxelles, chacun avec pouvoir d'agir seul et avec capacité de substitution à tout avocat des bureaux belges d'EY Law BV/SRL, (iii) AD-Ministerie BV, Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par M. Adriaan de Leeuw, résidant à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, avec le pouvoir d'agir seul et avec la capacité de substitution, et à (iv) Depuyt, Raes & de Grave, notaires élisant domicile à Boulevard du Jubilé 92, 1080 Bruxelles (Molenbeek-Saint-Jean), en vue de déposer auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles tous formulaires de publication et tout autre document nécessaire afin de procéder à (i) tous dépôts, (ii) toutes publications aux Annexes du Moniteur belge, (iii) toutes modifications des informations afférentes à l'Association auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, (iv) toutes modification du registre UBO de l'Association, et à (v) tous dépôts pour approbation des nouveaux buts et objets de l'Association auprès du Ministre de la justice, afférents à toutes résolutions prises par l'Assemblée Générale de l'Association lors de la présente réunion et à cette fin, compléter, signer et déposer tout formulaire, faire toute déclaration, et en générale de faire tous ce qui est nécessaire ou utile à la réalisation de cette procuration spéciale.

IV. EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2023

A. Nomination (par cooptation) d'un Administrateur

Conformément à l'Article 18.6 des Statuts de l'Association, le Conseil d'Administration a nommé (par cooptation) Monsieur Marc CARENA, né le 14 novembre 1974 à Bellinzona (Suisse) et élisant domicile au siège de l'Association en tant qu'Administrateur, avec effet immédiat.

Son mandat ne sera pas rémunéré et prendra fin immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023.

La nomination (par cooptation) de l'Administrateur sera soumise à l'approbation de la prochaine réunion de l'Assemblée Générale.

B. Fin de mandat d'un Vice-Président

Le Conseil d'Administration a pris acte de la fin du mandat de Monsieur Silviu POPOVICI en tant que Vice-Président de l'Association avec immédiat le 28 juin 2023.

C. Renomination d'un Vice-Président

Le Conseil d'Administration a renommé Madame Hanneke FABER en tant que Vice-Présidente de l'Association avec immédiat à l'issue de la présente réunion du Conseil d'Administration.

Conformément à l'Article 23.2 des Statuts de l'Association, la durée du mandat de Vice-Président est de trois (3) ans, renouvelable une (1) fois. Son mandat ne sera pas rémunéré.

D. Composition du Conseil d'Administration à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration

A l'issue de la présente réunion du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- 1) M. Marco SETTEMBRI (Président) ;
- 2) Mme. Hanneke FABER (Vice-Présidente) ;
- 3) M. Niels PÖRKSEN (Vice-Président) ;
- 4) M. Jan VANDER STICHELE (Vice-Président) ;
- 5) M. Iñaki SOROA ECHAVE ;
- 6) M. Ioannis YIOTIS ;
- 7) M. Daniel POTURNAY ;
- 8) M. Ismaël ROIG ;
- 9) M. Pieraldo OLDANDO ;
- 10) M. David LAWLOR ;
- 11) M. Nicola LEVONI ;
- 12) M. Louis-Philippe MICHIELSEN ;
- 13) M. Marc CARENA ;
- 14) M. Henrik SAMUELSON ; et
- 15) Mme. Cybelle BUYCK.

E. Pouvoirs

Le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer une procuration spéciale à (i) Mosae Management BV, en sa qualité de Directeur Général, représentée par M. Dirk Jacobs, représentant permanent, (ii) M. Antoine Druetz, Mme Alix Degrez, Mme Fantine Miroir, Mme Léa Cartler et Mme Yasmina Andaloussi, avocats élisant domicile à rue Belliard 40, 1040 Bruxelles, chacun avec pouvoir d'agir seul et avec capacité de substitution à tout avocat des bureaux belges d'EY Law BV/SRL, et à (iii) AD-Ministerie BV, Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par M. Adriaan de Leeuw, résidant à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, avec le pouvoir d'agir seul et avec la capacité de substitution, en vue de déposer auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles tous formulaires de publication et tout autre document nécessaire afin de procéder à (i) tous dépôts, (ii) toutes publications aux Annexes du Moniteur belge, (iii) toutes modifications des informations afférentes à l'Association auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, afférents à toutes résolutions prises par le Conseil d'Administration de l'Association lors de la présente réunion du Conseil d'Administration et à cette fin, compléter, signer et déposer tout formulaire, faire toute déclaration, et en générale de faire tous ce qui est nécessaire ou utile à la réalisation de cette procuration spéciale.

Pour extrait conforme,

Fait à Bruxelles, le 7 septembre 2023.

AD-Ministerie SRL,
Mandataire spécial,
Représentée par Adriaan de Leeuw,
Représentant légal.